

## CHAMPIONNAT INTER-PROVINCIAL DES 5 QUILLES

### RÈGLES GÉNÉRALES

1. Ouvert à tous les membres de l'Association canadienne des 5 quilles âgés de dix-neuf (19) ans ou plus au 31 décembre 2022, EXCEPTÉ où la loi le proscrit.
2. La structure des frais d'inscription sera déterminée par l'association provinciale.
3. Les concurrents doivent posséder une moyenne de ligue lors de leur inscription, basée sur un nombre minimal de parties tel que déterminé par l'association provinciale. Les quilleurs qui jouent régulièrement dans deux (2) ligues ou salles de quilles ou plus peuvent s'inscrire dans chaque ligue ou salle et compétitionner dans les rondes de ligue, de zone ou provinciale, en autant que l'horaire lui permette, mais ne peut jouer qu'une seule fois lors du Championnat national.
4. Le format pour toutes les rondes, à l'exception du Championnat national, sera déterminé par l'association provinciale. La qualification dans toutes les rondes doit être basée sur le format Quilles au-dessus de la moyenne. Le Championnat national sera un format par match basé sur le format Quilles au-dessus de la moyenne. Les équipes au Championnat national seront composées de quatre (4) joueurs.
5. Seules les moyennes obtenues selon les règles officielles de l'Association canadienne des 5 quilles seront acceptées. Les pointages et moyennes de tous les gagnants de toutes les rondes devront être authentifiées et vérifiées minutieusement. Toute falsification ou fausse représentation des pointages ou moyennes volontaire ou non résultera en une disqualification automatique.
6. Le remplacement de joueurs est permis dans toutes les rondes (**sauf** dans les rondes de ligue).
7. Pour l'**équipe** de remplacement il s'agira de la prochaine équipe éligible dans l'ordre de classement pour la ronde précédente.
8. Le joueur de remplacement sera le prochain quilleur éligible dans l'ordre de classement de la ronde précédente en autant que le quilleur de remplacement fasse partie de la même association locale. Tout quilleur qui quitte sa position sur l'équipe pour le prochain niveau de compétition abandonne son droit de revenir sur l'équipe pour l'année en cours.
9. Les boules de quilles personnelles peuvent être utilisées si les installations le permettent. Les boules de salle doivent être utilisées si les boules de quilles personnelles ne sont pas retournées au quillier (pas de retard dans la partie). L'utilisation des boules de quilles personnelles sont aux risques du quilleur. Le propriétaire ne se tient pas responsable pour les dommages causés aux boules de quilles personnelles.

Les boules de quilles personnelles peuvent être inspectées au hasard en tout temps pendant le tournoi ou à sa fin. Les boules de quilles personnelles doivent rencontrer les spécifications établies par l'AC5Q. Leur poids doit être d'au moins 3 livres 4 onces et ne pas excéder 3 livres 12 onces. Le diamètre doit être d'au moins 4  $\frac{3}{4}$  pouces et ne pas excéder 5 pouces. (Voir le livre des règlements

de l'AC5Q – Section B – Règle 6)

Pénalité : Tout pointage accumulé en utilisant de l'équipement non réglementaire pendant les ligues sanctionnées ou les tournois seront disqualifiés pour les prix pour le pointage record ou haut pointage de l'AC5Q et/ou annule les pointages utilisés pour se qualifier pour les tournois sanctionnés de l'AC5Q.

Si une question se pose au sujet de la légalité d'une boule, le directeur de tournoi aura la décision finale. Les recours/plaintes concernant les boules de quilles personnelles doivent être faites selon la procédure définie dans le livre des règlements de l'AC5Q (Section B, Règle 18 & 19).

10. Les règles de l'Association canadienne des 5 quilles s'appliquent à toutes les rondes sauf aux rondes de ligue où les règlements de la ligue s'appliquent.
11. Tout article provenant d'une personne qui tombe sur ou au-delà de la ligne de faute pendant le lancer de la boule sera considéré comme une **FAUTE**. Faire appel au Juge de jeu pour récupérer un tel article.
12. La consommation d'alcool, de dépresseurs chimique ou de stimulants (substances pour améliorer les performances) sont interdites à tous les niveaux de compétition. Les quilleurs et/ou les entraîneurs qui se trouvent sous l'influence de telles substances seront suspendus pour le reste de la compétition.
13. Aucun appareil mécanique pour faire du bruit ne sera permis dans toutes les rondes de l'événement.
14. L'utilisation de chants, chansons, acclamations, etc. qui contiennent des blasphèmes, des remarques diffamatoires ou des mots qui sont considérés nuisible à l'image du sport des 5 quilles ne sera pas toléré. L'utilisation de tels chants illégaux résultera en retrait de la partie et les infractions répétées mèneront à la suspension de la compétition.
15. L'utilisation de blasphèmes, de quelque nature que ce soit, **NE SERA PAS** toléré! Un avertissement sera donné et si la situation se reproduit, le contrevenant sera suspendu de la compétition.
16. Le port ou l'utilisation d'appareils électroniques tels que lecteurs MP3, téléphones cellulaires, etc. est interdit. Ceci s'applique au quilleur qui est sur l'approche, mais n'empêche pas le quilleur d'utiliser l'appareil pendant qu'il attend son tour.
17. Les joueurs suspendus ne doivent PAS être remplacés par des remplaçants d'urgence.
18. En cas de litige, la décision du Comité du tournoi sera finale.
19. Pour toutes les rondes, des marqueurs de pointage ne seront utilisés que dans l'éventualité du mal fonctionnement du système de pointage.

### **CHAMPIONNAT NATIONAL**

1. Le Championnat national se tiendra les 28 et 29 avril 2023 dans une salle de quilles désignée par l'Association canadienne des 5 quilles.

2. Tous les quilleurs qui ont participé au Championnat national Inter-provincial doivent utiliser leur plus haute moyenne de ligue (si le quilleur joue dans plus d'une (1) ligue) au 15 mars 2023 et basé sur un minimum des vingt-quatre (24) parties jouées.
3. Seulement les équipes déclarées en tant que Champions provinciaux pourront participer au Championnat national.
4. Le Comité du tournoi national se réserve le droit de compléter le contingent et toutes les décisions de ce comité seront finales. NOTE : le Comité du tournoi national est composé du dirigeant du tournoi national et du Comité du tournoi national de l'AC5Q. Si une province ne peut présenter une équipe complète en raison d'événement fortuits, l'exécutif de l'AC5Q remplira le contingent et la province concernée en couvrira les coûts. Les joueurs de remplacement ont les mêmes droits et privilèges que tout autre membre de l'équipe.
5. Chaque équipe doit être vêtue de manière uniforme. Les individus d'une même équipe doivent porter des vêtements du bas de la même couleur mais chacun peut être d'un style, ou d'une longueur différente. Les pantalons habillés, les jupes, les jupes-short, les pantalons courts habillés ou les capris doivent être de la même couleur avec un rebord droit (pas de couleurs fluorescentes, de denim de quelque couleur que ce soit, de pantalons fuseaux, de leggings, de pantalons turcs, de pantalons cargo, de pantalons de jogging/soccer ou de coton ouaté d'aucune sorte. Aucun cordon ou élastique d'aucune sorte au rebord.) Les pantalons habillés, les jupes, les jupes-short, les pantalons courts habillés ou les capris ne doivent pas être délavés, déchirés, fendus, ni avoir des rivets, des boutons ou des poches au niveau de la jambe. Les jupes, les jupes-short et les pantalons courts habillés ne doivent pas être plus courts que juste en-dessous de la pointe des doigts lorsque les bras sont placés de chaque côté du corps.

Lorsque des pantalons habillés, des jupes, jupes-short, pantalons courts habillés ou des capris à motifs sont choisis (p.e. Loudmouth) comme uniforme provincial, les couleurs du motif doivent faire partie des couleurs provinciales et doivent être approuvées par l'exécutif de l'AC5Q.

Les chemises et les blouses de quilles doivent avoir une manche, un col et avoir le même design dans les couleurs enregistrées à l'Association provinciale avec l'identification de la province et du joueur appropriée. Un modèle de gilet féminin est admissible et peut ou non avoir des boutons mais doit avoir un col fini.

Les gilets des quilleurs peuvent avoir jusqu'à quarante-huit (48) pouces carrés pour les logos ou identification des commanditaires. Les commanditaires peuvent varier d'un individu à l'autre. Les commanditaires ne doivent pas entrer en conflit avec ceux de l'AC5Q.

Aucun chapeau, casquette ou autre couvre-chef ne sont permis à moins d'une raison religieuse ou médicale.

**Pénalité :** À défaut de se conformer au règlement sur la tenue vestimentaire il en résultera une pénalité appliquée à la province pour chaque faute d'uniforme comme suit :

1<sup>ère</sup> offense - 100.00\$.

6. Un format par match sera utilisé pour déterminer les équipes qualifiées et les champions. Tout quilleur qui bat son adversaire de l'équipe adverse basé sur les quilles au-dessus de sa moyenne recevra un (1) point. Trois (3) points seront donnés à l'équipe qui a le plus de quilles au-dessus de la moyenne pour la partie, pour un total de huit (7) points au maximum par partie.

Exemple :

ÉQUIPE "A"					vs.	ÉQUIPE "B"				
Nom	Moy.	Pointage	+/-	Pts.		Nom	Moy.	Pointage	+/-	Pts.
Moffat	138	119	-19	0		Landry	184	213	+28	1
Jacobs	187	205	+18	0		Hopkins	160	181	+21	1
Ireland	159	176	+17	1		Jenkins	205	141	-64	0
Innis	197	177	-20	½		Miller	145	125	-20	½
	681	677	-4	3			694	660	-35	0

Resultats : Équipe A – 1 ½ + 3 = 4 ½ Points

Équipe B – 2 ½ + 0 = 2 ½ Points

7. Le tirage des allées est fait à l'avance sous la surveillance du comité des tournois de l'Association canadienne des 5 quilles.
8. Pour chaque partie, l'équipe assignée par le tirage des allées à l'allée de DROITE sera l'équipe MAISON et l'équipe sur l'allée de GAUCHE sera l'équipe VISITEUR. L'entraîneur pour l'équipe VISITEUR doit obligatoirement soumettre son alignement de la partie avant que l'alignement pour l'équipe MAISON soit soumis.
9. Il doit y avoir une période de réchauffement de cinq (5) minutes avant chaque bloc. Les équipes qui reviennent après un laissez-passer pourront bénéficier d'une période de réchauffement lorsque les autres équipes en seront à leur septième (7<sup>e</sup>) carreau pourvu qu'il y ait des allées disponibles. S'il n'y a pas d'allées disponibles, le Comité du tournoi national en avisera.
10. L'alignement des joueurs peut changer d'une partie à l'autre. Un fois l'alignement entré sur la feuille de pointage, il s'agit de l'ordre dans lequel les quilleurs doivent jouer.
11. Les quilleurs partants ne doivent pas débiter le prochain carreau tant que leur dernier joueur n'a pas terminé. La ou les boules lancées seront déclarées boules mortes.
12. Seulement les quilleurs qui participent aux événements, les entraîneurs et les officiels de tournoi sont permis dans l'aire de jeu.
13. Toute équipe qui n'a pas tous ses effectifs de quilleurs doit jouer seulement avec les quilleurs qu'il possède. Les quilleurs en retard doivent commencer à jouer et ne compter qu'à partir de leur arrivée, peu importe la raison.
14. Seulement le quilleur qui joue à son tour dans l'alignement est permis sur l'approche à tout moment. Tous les autres quilleurs de l'équipe ainsi que l'entraîneur doivent demeurer hors de l'approche.
15. Seulement les entraîneurs qui ne jouent pas peuvent servir d'entraîneur. La mention « Entraîneur » doit apparaître sur leur chemise ou blouse.
16. Toutes les parties doivent commencer lorsque le juge de jeu en donne le signal (voir Règle #17).
17. Tout quilleur qui lance une boule avant le signal de départ se verra imposer une pénalité de quinze (15) points. Toute boule ou boules lancées seront déclarées des boules mortes.
18. Pour l'interprétation de tout règlement ou controverse de tout genre, arrêtez le jeu sur votre paire d'allée et appelez le juge de jeu IMMÉDIATEMENT.
19. Seulement les entraîneurs ont le droit de discuter de, de disputer ou de protester tout point en rapport avec le Championnat auprès du Juge de jeu.

20. Les entraîneurs ne doivent pas approcher un membre de l'équipe opposée pour formuler une plainte. S'il y a dispute de quelque sorte, arrêtez le jeu sur les deux allées et faites appel au Juge de jeu.
21. Le juge de jeu doit rendre tous ses jugements et toutes les décisions peuvent être sujettes à un appel auprès du Comité du tournoi national.
22. Tout violation flagrante de tout règlement peut résulter en des pénalités imputées par le comité des tournois de l'Association canadienne des 5 quilles.
23. Si une équipe a un joueur manquant dans le format par match, le quilleur opposé au joueur manquant doit jouer un pointage d'au moins 95 % de sa moyenne pour recevoir le point de match individuel. L'équipe dont le joueur est manquant sera créditée 90 % de la moyenne du joueur manquant pour le total d'équipe. Si le joueur opposé ne gagne pas le point individuel, le point sera attribué au joueur manquant.
24. Dans l'éventualité d'une égalité entre les équipes ou les individus au cours de la ronde de qualification, tous les points disponibles seront divisés également entre les équipes ou les individus en situation d'égalité.

25. En 2023, il y aura \_\_\_\_\_ équipes qui participeront au Championnat national. Les équipes compétitionneront dans les bassins A et B. Les provinces qui ont 2 équipes assigneront une équipe par bassin. Les autres provinces se verront assigné le bassin A ou B par tirage au sort.

26. La ronde de qualification consistera en un seul tournoi à la ronde.

27. Les égalités pour une position dans les finales seront décidées en regardant le match disputé entre ces 2 équipes dans la ronde de qualification. Si une égalité existe toujours, le plus haut total de quilles au-dessus de la moyenne dans le match de qualification entre les deux équipes sera utilisé. S'il y a toujours égalité, une partie éliminatoire sera jouée en utilisant le même format par match.

28. Les deux premières équipes de chaque bassin avanceront aux rondes éliminatoires. La première place dans le bassin A jouera contre la deuxième place dans le bassin B et la première place dans le bassin B jouera contre la deuxième place dans le bassin A. Les gagnants de ces deux parties éliminatoires joueront l'une contre l'autre pour la première et deuxième place et les équipes perdantes joueront l'une contre l'autre pour la troisième et quatrième place.

29. Les frais de cotisation au tournoi sont de 700,00 \$ si la province envoie une (1) équipe et de 1200,00 \$ si elle envoie deux (2) équipes. Ces argents sont utilisés principalement pour les prix en argent pour les équipes gagnantes et les prix individuels. Les dépenses pour assister au tournoi sont la responsabilité de la province participante et seront gérées tel que déterminé à l'avance par chaque association provinciale.

**NOTE : Le format du Championnat national (règles 25 – 28) est sujet à changement basé sur le nombre d'équipes participantes.**